



FORUM DES ASSO'S 2023 REGLEMENT

Samedi 9 Septembre 2023 de 9h30 à 18h
Complexe sportif Pierre de Coubertin / Tennis couvert

Le Forum des Asso's a pour vocation de mettre en relation les Saviniens et les associations locales, afin de présenter leurs activités. Le Forum est un lieu de neutralité politique et culturelle : les partis politiques, les groupements politiques, les associations représentant des partis politiques, les associations de riverains ainsi que les associations culturelles n'y ont pas leur place. Ceux-ci bénéficient d'autres possibilités d'expression. Le Forum des Asso's est organisé par la Ville. Le service Vie locale est responsable de son déroulement. Ce service est le seul interlocuteur des associations pour leurs démarches concernant le Forum et leur inscription.

Article 1. Inscription obligatoire

Aucune association ne pourra prétendre à disposer d'un stand au Forum des Asso's sans une inscription et une validation préalable du service Vie locale. Un formulaire est à disposition des associations. L'information sur la date de disponibilité de ce formulaire auprès du service ou sur le site internet sera donnée aux associations par mail.

Article 2. Règlement

L'acceptation du présent règlement est une condition préalable à toute inscription.

Article 3. Limitation des participants

La ville et le service organisateur se réservent la possibilité d'établir une liste chronologique des inscriptions, avec un nombre de places limité en fonction du site et des contraintes de sécurité.

Article 4. Attribution des stands

Les stands sont attribués par le service organisateur. Il n'y a pas d'emplacement préférentiel. Les associations disposent d'un stand identique pour chacune d'entre elles.

Article 5. Installation/décoration des stands

- La décoration des stands se fera obligatoirement le vendredi après-midi, de 14h à 22h. Une dérogation peut être accordée pour une installation le samedi de 7h30 à 9h à titre exceptionnel, sur demande préalable auprès du service Vie locale.
- Chaque stand dispose par défaut d'une table et de deux chaises, mis à disposition gracieusement par la Ville. Les demandes de matériel complémentaire doivent être indiquées dans le formulaire d'inscription et seront accordées dans la limite des stocks disponibles.
- L'habillage des stands ou les décorations pourront être suspendus ou collés, avec un scotch léger et non double face ; ni clou, ni punaise ou agrafe ne sont autorisés.
- Les stands non occupés à 9h30 seront réattribués.

Article 6. Responsabilité/Assurances

La Municipalité décline toute responsabilité quant aux dégradations, vols, casses, pertes et accidents divers qui pourraient se produire. Chaque association devra joindre la copie de son attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant sa participation à ce forum.

Article 7. Obligations de l'association

Chaque association s'engage :

- à avoir fini l'installation de son stand au plus tard à 9h afin d'être apte à recevoir le public dès 9h30 ;
- à une présence permanente sur le stand pendant la durée de la manifestation ;
- à ne pas démonter le stand avant 18h ;
- à ne pas utiliser de gaz combustible ;
- à ne pas fumer ;
- à rendre l'emplacement dans l'état dans lequel elle l'a trouvé à son arrivée, et à n'y laisser aucun déchet, papier, tract, document, ni aucun objet ;
- à ne pas vendre, ni distribuer, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, des produits alimentaires et des boissons à consommer sur place, en dehors des stands restaurations ciblés ;
- à respecter les recommandations et le protocole sanitaire mis en place et transmis avant le Forum.

Article 8. Activité sur le stand

Le forum est destiné à l'information des Saviniens et des bénévoles, pour leur permettre de s'orienter dans le choix d'une activité associative.

En conséquence :

- Les inscriptions aux activités pourront se faire lors de ce forum ;
- Chaque association pourra vendre sur son stand tout objet relatif à son activité ou produit par l'association (hors alimentaire ; sauf vin, confitures, miel ou confiseries... conditionnés sous emballage fermé).

Fait à, le

Nom, prénom, qualité et signature du représentant autorisé de l'association précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »